POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 234
janvier 2013 - 5,50 €

DOSSIER

QUEL AVENIR POUR LES STATIONS DE MOYENNE MONTAGNE ?

Une étude pour relancer l'exploitation forestière en montagne

Marisol Touraine présente son plan de lutte contre les déserts médicaux

Entretien avec Jacques Blanc : « Il faut dépasser le numerus clausus »

NUMÉRO
234
JANVIER 2013

A LA UNE : Le défi de la pluriactivité

Si la saison de ski 2012-2013 a déjà bien commencé sur l'ensemble des massifs, grâce à une neige précoce et tombée en abondance, cela ne suffit pas à apaiser les craintes. Le réchauffement climatique, au cours des prochaines décennies, apparaît très probable. Face à ce danger plus ou moins imminent, de nombreuses stations de moyenne montagne privilégient déjà la carte de la pluriactivité.

Patrick Maitre/gmes

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

DR

2013 : DES ENJEUX TRÈS IMPORTANTS POUR LA MONTAGNE

« Sacrifiant de bon cœur à la tradition, je tiens en ce début d'année à vous adresser en mon nom et en celui de la présidente de l'Association, Frédérique Massat, tous nos meilleurs vœux pour une année 2013 agréable et réussie.

Nous formulons des souhaits analogues pour nos territoires dont l'avenir se jouera en grande partie dans le courant de l'année, avec notamment l'adoption du nouveau cadre financier et réglementaire de l'Union européenne jusqu'en 2020, les divers textes législatifs sur la décentralisation et celui organisant les scrutins territoriaux à partir de 2014. L'ANEM continuera à défendre nos territoires de montagne. Ainsi, elle mettra tout en œuvre pour disposer d'une représentation reconnue dans la composition du futur Haut Conseil des territoires. De même, elle veillera à ce que les comités de massif soient entendus dans la concertation préalable à l'accord de partenariat 2014-2020 avec l'Union européenne qui doit cadrer les futurs programmes opérationnels de la politique régionale.

Un des rendez-vous majeurs de l'année sera donc le nouveau mode de scrutin pour l'élection des représentants des départements et le redécoupage des cantons en vue de ces élections. Le sujet fut au cœur de nos débats lors du comité directeur de décembre. L'enjeu n'est ni plus ni moins de reconnaître juridiquement la diversité des territoires et la légitimité pour leur population de disposer d'une représentation permettant de faire entendre au quotidien leurs spécificités. Le principe paraît simple et de bon sens, son application moins évidente. Mais c'est notre rôle d'en être les promoteurs et soyez assurés que nous y mettrons toute notre énergie. »

SOMMAIRE

3 **ACTUALITÉ**
Le Conseil national de la montagne pour bientôt ?
Un sursis pour le protocole de Kyoto
La MAP succède à la RGPP
Maurice Herzog reprend de la hauteur

4 **L'ACTUALITÉ DES MASSIFS**

5 **L'ENTRETIEN**
Jacques Blanc : « Il faut dépasser le *numerus clausus* »

6 **FORÊT**
Une étude pour relancer l'extraction des bois
Michel Castan : « L'exploitation forestière en montagne doit conserver un lien avec le marché »

7 **DOSSIER**
De nouvelles pistes pour les stations de moyenne montagne

12 **SERVICES PUBLICS**
Présentation du plan de lutte contre les déserts médicaux

13 **EN BREF**
Le CNM prend position sur les programmes interrégionaux de massif
Un nouveau plan loup pour le printemps / La France en infraction « ours »

14 **EUROPE**
La concertation s'engage sur l'accord de partenariat

15 **VIE DE L'ANEM**
Le nouveau comité directeur se met au travail
La présidente fait la promotion des métiers de la montagne
L'élu du mois : André Vairetto, sénateur de l'Isère

LIVRAISON RETARDÉE DU N° 233

En raison d'un incident technique lors de son expédition, le numéro de décembre de *Pour la Montagne* n'est arrivé chez ses destinataires que début janvier. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de ce retard totalement indépendant de notre volonté.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : janvier 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE POUR BIENTÔT ?

Si, à Bastelica, lors du congrès de l'Association, la réunion du Conseil national de la montagne (CNM) avant la fin janvier était tenue pour certaine, cette éventualité semble s'être éloignée au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'échéance. D'autant plus que le Premier ministre a tenu par ailleurs des propos engageants concernant la réunion d'un Conseil national du littoral… qui n'a jamais été réuni depuis son installation. Il est donc probable que ce mois-ci le littoral ravisse la vedette à la montagne. Mais cela ne retire rien à la détermination des élus de la montagne d'obtenir la tenue d'un CNM au plus vite, afin que la production des groupes de travail de sa commission permanente puisse avoir les meilleures chances de s'inscrire dans les calendriers décisionnels, qu'il s'agisse des politiques européennes pour la période 2014-2020, du nouvel acte de la décentralisation ou encore de la modernisation de la loi Montagne de 1985.

Un sursis pour le protocole de Kyoto

La 18e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP 18) qui s'est tenue à Doha, au Qatar, à la mi-décembre, s'est soldée par un accord a minima.

Les 190 pays représentés ne se sont entendus que sur la prolongation jusqu'en 2020 du protocole de Kyoto, qui sans cela expirait au 31 décembre. De plus, il faut relativiser ce résultat, puisque la Russie, le Japon et le Canada se sont retirés du groupe des trente-cinq pays industriels signataires qui honoraient jusqu'ici le protocole, au motif que les Etats-Unis persévèrent dans leur refus d'y souscrire. Les pays consentant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ne représentent plus que 15 % des émissions…

L'effort de réduction d'émission de gaz à effet de serre s'amenuise.

Le protocole ainsi prolongé comprend cependant deux nouveautés. En premier lieu, un nouveau gaz vient s'ajouter à la liste de ceux soumis à réduction (le trifluorure d'azote, utilisé comme graveur chimique en microélectronique). Ensuite, les ressources du fonds pour l'adaptation ont été majorées, avec notamment la création d'un prélèvement de 2 % sur les transferts internationaux de quotas.

L'effort de réduction d'émission de gaz à effet de serre s'amenuise tout en se concentrant sur une minorité d'Etats. Certes, ceux-ci sont appelés sur la base du volontariat à accentuer encore leurs efforts, et les négociations vers un accord global de lutte contre le changement climatique, applicable à partir de 2020, devraient reprendre dès 2015, mais cette perspective semble peu probable.

LA MAP SUCCÈDE À LA RGPP (1)

Soucieux de réaliser des économies dans les dépenses de l'Etat tout en respectant certaines priorités (l'éducation notamment), le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a lancé, le 18 décembre, l'évaluation de quarante politiques publiques dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). L'appréciation, qui devrait s'étaler sur l'ensemble de l'exercice 2013, avec l'objectif de réaliser 60 milliards d'euros d'économie, devrait conduire à l'adoption de mesures dans les budgets 2014 et 2015. A priori, les aides aux entreprises, le soutien au logement et la politique familiale, qui représentent à eux seuls 200 milliards d'euros sur un total de dépenses publiques de 1 100 milliards, pourraient être les trois secteurs appelés aux plus importantes modifications. Dans ce contexte resurgit la volonté de mettre de l'ordre dans le foisonnement des zonages, suspectés d'être à l'origine d'importantes dispersions et pertes d'efficacité. Faut-il en attendre pour la montagne un recentrage des politiques territorialisées sur les espaces à la spécificité la plus marquée ? La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) et la commission permanente du Conseil national de la montagne devraient sans doute le rappeler avec détermination.

(1) Révision générale des politiques publiques.

PIERRE VERDY/AFP

Le Premier ministre lors du lancement de l'évaluation le 18 décembre.

MAURICE HERZOG REPREND DE LA HAUTEUR

L'une des grandes figures de l'alpinisme français s'est éteinte le 13 décembre à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), à l'âge de 93 ans. Connu de tous comme le premier Français à avoir gravi un sommet au-dessus de 8 000 m (l'Annapurna, le 3 juin 1950), et y avoir perdu plusieurs doigts et orteils gelés, il était aussi un homme politique et un élu de la montagne. Il fut en effet député à deux reprises (du Rhône en 1962, puis de la Haute-Savoie de 1967 à 1978), ainsi que maire de Chamonix (de 1968 à 1977).

En tant que haut-commissaire, puis secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de 1958 à 1965, il développa la pratique du sport avec le souci de former des champions « dans la masse ». Il œuvra aussi à l'évolution rapide du réseau des maisons des jeunes et de la culture (MJC) dans les années 1960 et créa les premières bases de plein air et de loisirs.

Il fut un personnage assurément haut en couleur, parfois objet de polémiques, mais il sut néanmoins incarner le sport comme école de volonté, et laisse dans le paysage sportif français une part fondatrice incontestable.

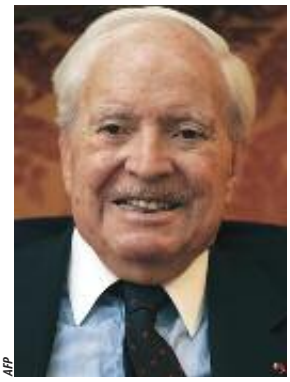

AFP

Maurice Herzog s'est attaché aussi bien à la conquête de l'Annapurna qu'à la modernisation de la politique publique des sports.

JURA : UN COLLOQUE CONSACRÉ AUX GRANDS PRÉDATEURS

Le Pôle Grands Prédateurs du Jura a organisé, du 10 au 15 décembre à Lons-le-Saunier, une semaine d'animations (expositions, conférences, animations pastorales, miniferme), et un colloque international consacré aux grands prédateurs. Intitulée « Vivre avec les grands prédateurs en Europe », cette réunion a permis de faire le point sur les actions entreprises en Europe pour assurer une cohabitation durable entre l'homme et les grands carnivores.
Les expériences de six pays (France, Italie, Suisse, Espagne, Suède et Roumanie) ont été présentées par les intervenants à travers trois modules. Le premier avait pour thème la communication : apprendre à mieux connaître des espèces longtemps dénigrées. Le deuxième portait sur la cohabitation : assurer une protection efficace des activités humaines pouvant subir des dégâts (troupeaux, ruches, arbres fruitiers). Le troisième module concernait la valorisation : utiliser l'image des grands prédateurs pour mettre en valeur une entité géographique et des activités humaines traditionnelles (agriculture, apiculture, artisanat…).
Plus d'info : www.polegrandspredateurs.org

ALPES : CHASSE AUX TRÉSORS AVEC GPS AUX SAISIES

DR

La station de ski des Saisies (Savoie) fait preuve d'originalité en proposant à ses visiteurs de participer à des chasses aux trésors assistées par GPS, à travers le domaine skiable et la station.
Les premières ont eu lieu pendant les vacances de Noël (les 23 et 26 décembre et le 2 janvier). Les concurrents – qui évoluaient en équipes – devaient retrouver les trente balises disséminées sur le domaine skiable.
Une autre chasse au trésor « A la poursuite du diamant », assistée par GPS, est prévue durant toute la journée du 14 février, à l'occasion de la Saint-Valentin, avec en jeu un diamant d'une valeur de 600 euros. Toujours avec GPS, « La chasse aux œufs de Pâques » – à pied cette fois, dans la station – sera organisée le lundi 1er avril dans l'après-midi, le but étant ici de retrouver des œufs de Pâques.
A noter que toutes ces chasses au trésor sont gratuites, mais il faut toutefois posséder un forfait remontées mécaniques en cours de validité. Cette opération a été permise grâce au partenariat de la station avec Garmin, l'un des leaders du GPS.
Plus d'info : www.lessaisies.com

VOSGES : LA MAUSELAINE RENAÎT DE SES CENDRES

En mai 2010, un incendie ravageait la Mauselaine, bâtiment de la station de Gérardmer, qui abritait les locations de skis et le local technique des dameuses et des scooters des neiges. Après deux saisons d'hiver où il a fallu avoir recours à des solutions de remplacement, le nouveau bâtiment a été inauguré en grande pompe le 15 décembre.
D'un coût de 3,5 millions d'euros auquel ont participé, aux côtés de la ville de Gérardmer, l'Union européenne, l'Etat, la Région Lorraine et le département des Vosges, ce bâtiment est le produit d'une conception conforme au développement durable. De sa structure en bois jusqu'à sa pompe à chaleur alimentée par seize puits verticaux, sa réalisation a été entièrement confiée à des entreprises locales. D'une superficie de 2 200 m², une garderie d'une capacité d'accueil de quinze places, un poste de secours, l'école de ski, un local de rangement destiné aux quatre-vingts moniteurs, et un poste de gendarmerie se sont ajoutés aux équipements préexistants.
Ces améliorations ont permis à la station et ses vingt pistes d'accéder au label « Famille plus », et devraient assurer une augmentation de sa fréquentation qui atteignait l'an dernier 200 000 journées skiées.
Plus d'info : www.gerardmer-ski.com

PYRÉNÉES : Les stations investissent 14 millions d'euros en 2013

Le montant des investissements des stations des Pyrénées pour l'année 2012-2013 s'élève à 14 millions d'euros. Le plus important de la saison hivernale est celui effectué par le domaine du Grand Tourmalet (Hautes-Pyrénées).
Quelque 2,80 millions d'euros ont été engagés pour la restructuration du secteur du Pourteilh, au cœur de La Mongie, comprenant l'augmentation du débit du nouveau télésiège de six places, les travaux de terrassement et la mise en place de quarante-deux enneigeurs. Avec trente-huit stations de montagne, quinze espaces nordiques et quinze espaces bien-être, les Pyrénées s'appuient sur une large palette d'offres pour se démarquer des Alpes.
A noter que pour la saison d'hiver 2011-2012, le nombre de journées skieurs comptabilisées était de 4,8 millions pour un chiffre d'affaires de près de 95 millions d'euros sur les remontées mécaniques.
Plus d'info : www.tourismepyrenees.fr

DR

Le domaine du Grand Tourmalet arrive en tête du classement 2012-2013 des investissements des stations du massif.

MASSIF CENTRAL : L'ÉCOLE DU VENT A CINQ ANS

Créée en 2007 simultanément avec le parc local d'éoliennes, l'Ecole du vent est un musée pédagogique qui s'est installé dans la plus vieille bâtisse du village de Saint-Clément (Ardèche), commune de 108 habitants située au pied du mont Mezenc, l'une des plus ventées de France – avec seulement dix journées sans vent dans l'année.

S.Mandial

L'Ecole du vent à permis de mettre en valeur la plus ancienne bâtisse de la commune.

Le musée reçoit entre 7 000 et 8 000 visiteurs par an et aborde à travers six plateformes thématiques les multiples facettes du vent, depuis les conditions de sa création, son effet d'érosion sur les reliefs, son impact sur l'habitat, jusqu'aux techniques de vol, aussi bien celui des oiseaux (un simulateur de survol du Mezenc sur lequel on s'allonge en étendant les bras place sensoriellement le visiteur à la place d'un volatile), que des hommes avec l'évocation des premiers pionniers du vol aérien… à bicyclette !
A l'occasion de ses cinq ans, l'Ecole du vent complète son programme d'activités, qui comprenait déjà des ateliers cerfs-volants, l'observation des oiseaux et des soirées à thèmes, par une « Virée au pays du vent » qui consiste en un circuit de découverte reliant cinq communes et décryptant les multiples traces laissées par le vent sur le paysage.
Plus d'info : www.ecole-du-vent.com

CORSE : LA CAISSE DES DÉPÔTS PARTENAIRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le 6 décembre, Paul Giacobbi, président du Conseil exécutif de Corse, et Jean-Pierre Jouyet, directeur général de la Caisse des dépôts, ont signé deux contrats de prêt pour financer les opérations de construction et de restructuration nécessaires au développement du campus de l'université de Corse et à l'amélioration des infrastructures portuaires et ferroviaires. La Caisse des dépôts mobilise en faveur de la collectivité territoriale de Corse 102,70 millions d'euros de financements sur fonds d'épargne pour accompagner des projets structurants à l'échelle du territoire.
Le premier prêt, d'un montant de 48,60 millions sur l'enveloppe « université » est d'une durée de quarante ans. Il permettra le développement de l'université de Corse à travers l'aménagement du campus, ainsi que neuf opérations immobilières : quatre constructions nouvelles, quatre rénovations et une extension.
Le second prêt, d'un montant de 54,10 millions d'euros sur l'enveloppe « infrastructure » de transports, est également d'une durée de quarante ans. Ce prêt est destiné au financement d'opérations portuaires sur les ports de Bastia et d'Ajaccio, ainsi que d'opérations d'amélioration d'infrastructures ferroviaires.
Plus d'info : www.corse.fr

Jacques Blanc : « Il faut dépasser le *numerus clausus* »

Ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, ancien sénateur, ancien député, Jacques Blanc est aujourd'hui maire de La Canourgue, et président de la communauté de communes Aubrac-Lot-Causse, en Lozère, en totalité en zone de montagne. Avant d'être élu député, il a été durant huit ans médecin généraliste à La Canourgue, exerçant avec son père affaibli par un infarctus du myocarde. Son frère, Jean-Pierre, et aujourd'hui sa nièce Fabienne, ont pris le relais.

DR

ALEXIS BORG/FOTOLIA.COM

A la mi-décembre, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a rendu public son plan pour lutter contre les déserts médicaux. Parmi ses principales mesures : l'obligation pour les étudiants en médecine générale d'effectuer un stage dans un cabinet libéral « si possible en territoire isolé » ; l'astreinte pour les bénéficiaires de bourse d'exercer dans les territoires défavorisés pendant autant d'années qu'ils auront perçu l'allocation ; la garantie pour deux cents praticiens territoriaux de médecine générale de recevoir un revenu garanti – en principe 4 600 euros nets par mois – pendant deux ans [1]. Un pacte et douze engagements qui ne font pas forcément l'unanimité. Jacques Blanc a bien voulu nous donner son avis sur les mesures proposées par la ministre.

PLM : Pensez-vous que l'incitation salariale annoncée par la ministre de la Santé constituera une mesure suffisante pour persuader les jeunes médecins de s'installer dans des zones de montagne qui en sont aujourd'hui démunies ?

Jacques Blanc : Je suis convaincu que non. Certes, personne ne va cracher sur ce salaire mais en définitive cette mesure ne résoudra rien, car l'aspect financier n'est pas le problème. On va, en outre, créer une situation ambiguë pour les jeunes médecins qui seront ressentis comme des privilégiés par le reste de la population. Ce n'est pas forcément une bonne méthode.

> L'installation de médecins en montagne n'est pas d'abord un problème financier mais le choix d'un mode de vie.

PLM : Quel est, selon vous, le véritable problème ?

J.B. : Il est avant tout essentiel de former davantage de médecins. Arrêtons de dire qu'il y en a trop en France. Reconnaissons une fois pour toutes qu'il faut dépasser le *numerus clausus*. La difficulté est ensuite liée à une question d'organisation de vie, et donc du travail. En fonction de cette analyse, j'ai créé dans ma commune une maison de santé pluridisciplinaire dans le cadre d'un exercice libéral mais avec mutualisations volontaires. Il s'agit de répondre aux besoins bien compréhensibles des jeunes médecins, hommes ou femmes, en leur permettant de bénéficier d'une organisation leur laissant du temps pour se consacrer à leurs loisirs ou à leur famille.

Il s'agit aussi de partager des interrogations de diagnostic ou thérapeutiques entre confrères, infirmières, kinésithérapeutes présents dans la même maison. C'est également un atout qui permet de maîtriser l'angoisse que la solitude peut susciter et que redoutent justement les nouvelles générations.

PLM : Existe-t-il d'autres solutions financières ?

J.B. : Plutôt que de garantir un salaire minimum, mieux vaudrait conforter et étendre à la montagne les exonérations de charges sociales ou fiscales qui existent dans les zones franches ou dans les zones de revitalisation rurale. Il faudrait aussi favoriser et développer les remplacements et les stages, en montagne, dans les maisons de santé pluridisciplinaires qui existent déjà et qui s'y prêtent fort bien. Ces stagiaires découvriraient la vie rurale et, ainsi, la forte attractivité de nos territoires au moment où il y a une demande de retour à la nature et d'activités sportives. Les moyens modernes de communication, l'irrigation culturelle de l'espace rural, son ouverture aux activités de pleine nature sont aujourd'hui de vrais atouts et les jeunes médecins peuvent y être très sensibles. En fait, l'installation de médecins dans ces territoires n'est pas d'abord un problème financier mais le choix d'un mode de vie.

● Voir page 12 la présentation complète du plan de lutte contre les déserts médicaux.

Une étude pour relancer l'extraction des bois

Le ministère de l'Agriculture a confié au cabinet Ernst & Young une étude visant à examiner la pertinence et les modalités d'un dispositif spécifique de soutien à la mobilisation du bois en zone de montagne. Dans ce but, le ministère a mis en place le 20 novembre un comité technique et un comité de suivi.

Le comité de lancement du 20 novembre a été l'occasion de présenter la méthode d'investigation qu'empruntera le cabinet pour parvenir à la rédaction d'un rapport qui doit être présenté le 18 avril. Les différentes étapes seront validées au fur et à mesure et au besoin réorientées par le comité technique d'abord, puis par le comité de pilotage ensuite, sachant que l'ANEM a choisi d'être représentée au sein de ce dernier par Michel Castan, maire du Rialet (Tarn), représentant la Fédération nationale des communes forestières.

Identifier et structurer des outils incitatifs à l'extraction des bois dans les forêts de montagne.

L'objectif de l'étude est d'identifier et de structurer, notices juridiques à l'appui, des outils incitatifs à l'extraction des bois dans les forêts de montagne qui seraient des moyens alternatifs à ceux qui existent déjà. Une première étape consistera donc à dresser un état des lieux des dispositifs existants, notamment en recensant les entreprises de débardage, ou en s'interrogeant sur le ciblage des mesures de développement rural applicables, mais aussi en identifiant les différents freins qui entravent la mobilisation du bois en zone de montagne. En effet, la montagne pâtit aujourd'hui, encore et toujours, d'un taux d'extraction des bois très nettement à la traîne derrière la plaine. Si, par exemple, ce taux atteint 61 % en Aquitaine, il n'est que de 45 % en Limousin… et de 25 % en Rhône-Alpes.

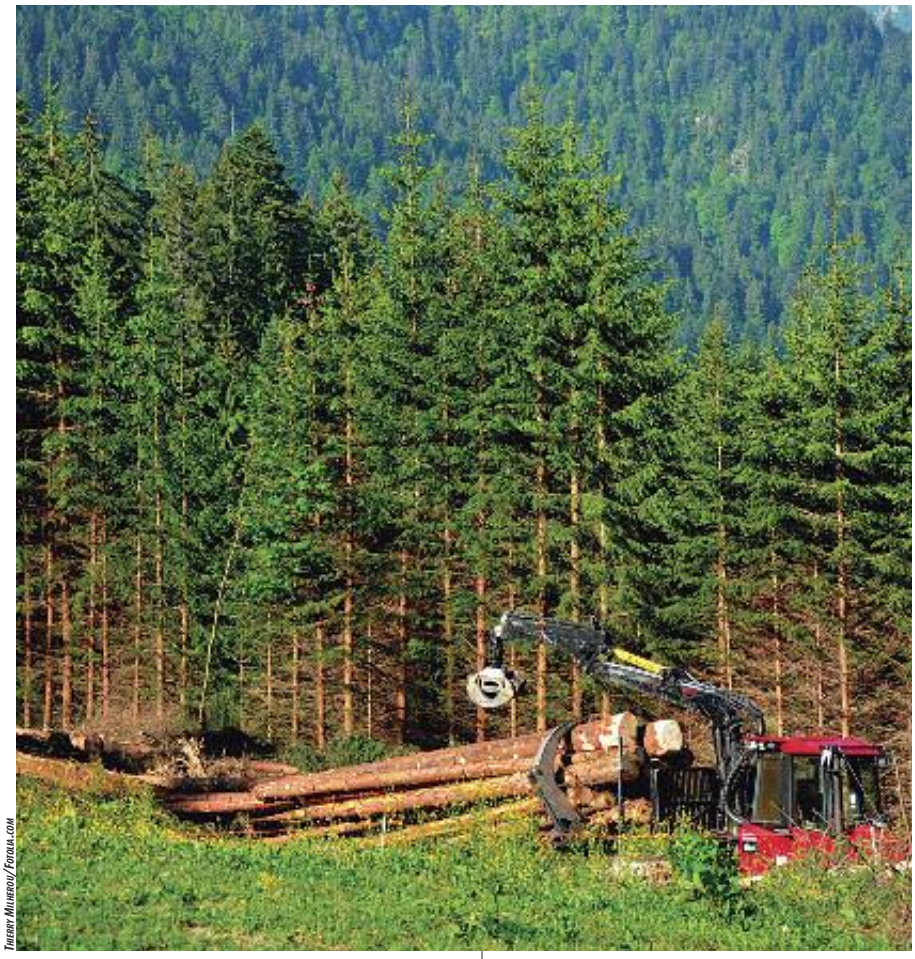

THIERRY MILHEROU/FOTOLIA.COM

Identifier les différents freins qui entravent l'enlèvement du bois en zone de montagne.

MICHEL CASTAN : « L'EXPLOITATION FORESTIÈRE EN MONTAGNE DOIT CONSERVER UN LIEN AVEC LE MARCHÉ »

DR

Dans une première contribution, Michel Castan, maire du Rialet (Tarn), représentant de l'ANEM et de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) au sein du comité de pilotage de l'étude, a suggéré diverses pistes que l'étude devrait explorer. Extraits.

« Pour réfléchir à un système d'aide efficace, il nous faut bannir l'idée "d'enrichissement". La mesure 226 (reconstitution du potentiel forestier) est édifiante de ce point de vue, et elle est demeurée invendable pendant la dernière programmation. La mesure 122 (amélioration des peuplements existants) n'a pas eu plus de succès. A ce niveau, il serait intéressant de connaître les consommations afin de voir combien de crédit nous allons devoir rendre pour cause de mesures déconnectées de l'attente des territoires – pour les trois premières années 2007-2009, seuls 14 % des 6 milliards du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ont été utilisés, dont seulement 7,8 % de la ligne 122.

Ce constat conduit à privilégier trois lignes :

- tout d'abord sur le handicap de mobilisation en réfléchissant à une aide au m³, voire à l'hectare, dont le montant tiendrait compte de la longueur de trajet de la traction en dessous de 1,5 km et/ou des modalités du débardage par câble (longueur du transport et dénivelé);
- sur les infrastructures ensuite, afin d'améliorer et de densifier le réseau et l'accessibilité de pistes en terrain naturel;
- sur les aménités ou services rendus à la société, enfin, pour que l'on puisse valoriser la filtration et le freinage de l'eau dont dépendent la fixation des versants, le paysage, la protection des populations et des ouvrages, l'accueil du public… Sur ce dernier aspect, une aide à l'hectare pourrait être en lien avec les agences de bassin et les crédits affectés au tourisme.

Ces trois axes ainsi proposés n'exonèrent pas d'une réflexion sur d'autres aspects, également décisifs, tels que l'apport de l'intercommunalité à la structuration territoriale (pour la mise en œuvre de plans d'approvisionnement ou la planification des plateformes de tri et/ou de stockage), les modes de contractualisation à développer au sein de la filière, ou encore la recherche-développement en matière de débardage où il existe encore des marges de progression technologique. Je n'en reste pas moins convaincu que l'exploitation de la forêt de montagne dans un cadre certifié PEFC[1] est une garantie de gestion durable. En outre, l'aval tirant l'amont, il ne faut pas se déconnecter du marché, au risque de mettre en œuvre des moyens de mobilisation inopérants. »

(1) Programme européen des forêts certifiées.

De nouvelles pistes pour les stations de moyenne montagne

Le réchauffement climatique, le vieillissement de l'immobilier de loisirs et des installations de remontées mécaniques, ainsi que l'évolution de la clientèle, qui ne se contente plus de dévaler les pistes de ski, menacent l'avenir des stations de moyenne montagne.

Dans ce contexte, de nombreuses réflexions sont menées afin de s'adapter aux nouvelles tendances et d'attirer les familles grâce à des activités diversifiées dont certaines peuvent être pratiquées en toute saison. C'est donc une offre touristique globale et innovante, liée à la spécificité de chaque territoire, qu'il s'agit de mettre en place. Les enjeux économiques, environnementaux et touristiques sont considérables, et même décisifs.

REPÈRES

QU'APPELLE-T-ON MOYENNE MONTAGNE ?

- En 1971, la Communauté économique européenne a appelé « moyennes montagnes » les régions présentant un caractère montagneux (pente, relief, climat) mais offrant des conditions relativement « accueillantes », permettant le développement de la végétation (forêts, alpages), avec une altitude supérieure à 600 m ou un dénivelé de 400 m entre le point culminant et sa base.
- Du point de vue géographique, la moyenne montagne pourrait se définir, dans les zones tempérées, comme la partie comprise entre l'étage collinéen et l'étage alpin, soit entre 900 et 2200 m, avec des pentes de plus de 20 %. La limite inférieure est abaissée à 500-600 m pour le Massif central, les Vosges, le Jura ou encore les montagnes méditerranéennes qui présentent des configurations très proches, voire semblables, à 500 et 900 m.
- De son côté, Domaines skiables de France (1) estime que les stations de moyenne montagne sont toutes les stations qui ne sont pas les très grandes stations internationales telles que Val-d'Isère, Tignes, Les Arcs, La Plagne, Les Deux-Alpes, L'Alpe-d'Huez…
- Selon la même source, la classification « station de moyenne montagne » comprend de très petites stations fonctionnant avec un ou deux téléskis, réalisant moins de 100 000 euros de chiffre d'affaires annuel ; des stations plus structurées, comme Saint-Pierre-de-Chartreuse, avec 3 millions d'euros de chiffre d'affaires ; et des stations nettement plus charpentées réalisant plus de 6 millions d'euros de chiffre d'affaires : La Bresse, Chamrousse, La Clusaz…

(1) Domaines skiables de France : chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables, dont les adhérents sont répartis entre membres actifs (opérateurs de remontées mécaniques ou de domaines skiables), et membres correspondants (fournisseurs, constructeurs, centres de formation, maîtres d'œuvre…).

Avec ou sans neige, l'avenir en question

« Plus une station se reconvertira tôt, plus elle sera attractive. »

La neige a beau ne pas s'être fait prier en ce début d'hiver, l'avenir des petites et grandes stations de moyenne montagne n'est pas assuré pour autant. Elles savent pourtant appréhender les évolutions, voire les anticiper, et elles ont une belle carte à jouer : celle de la diversification qui peut leur permettre de gommer un déficit d'image dû à un enneigement qu'elles ne peuvent jamais totalement garantir.

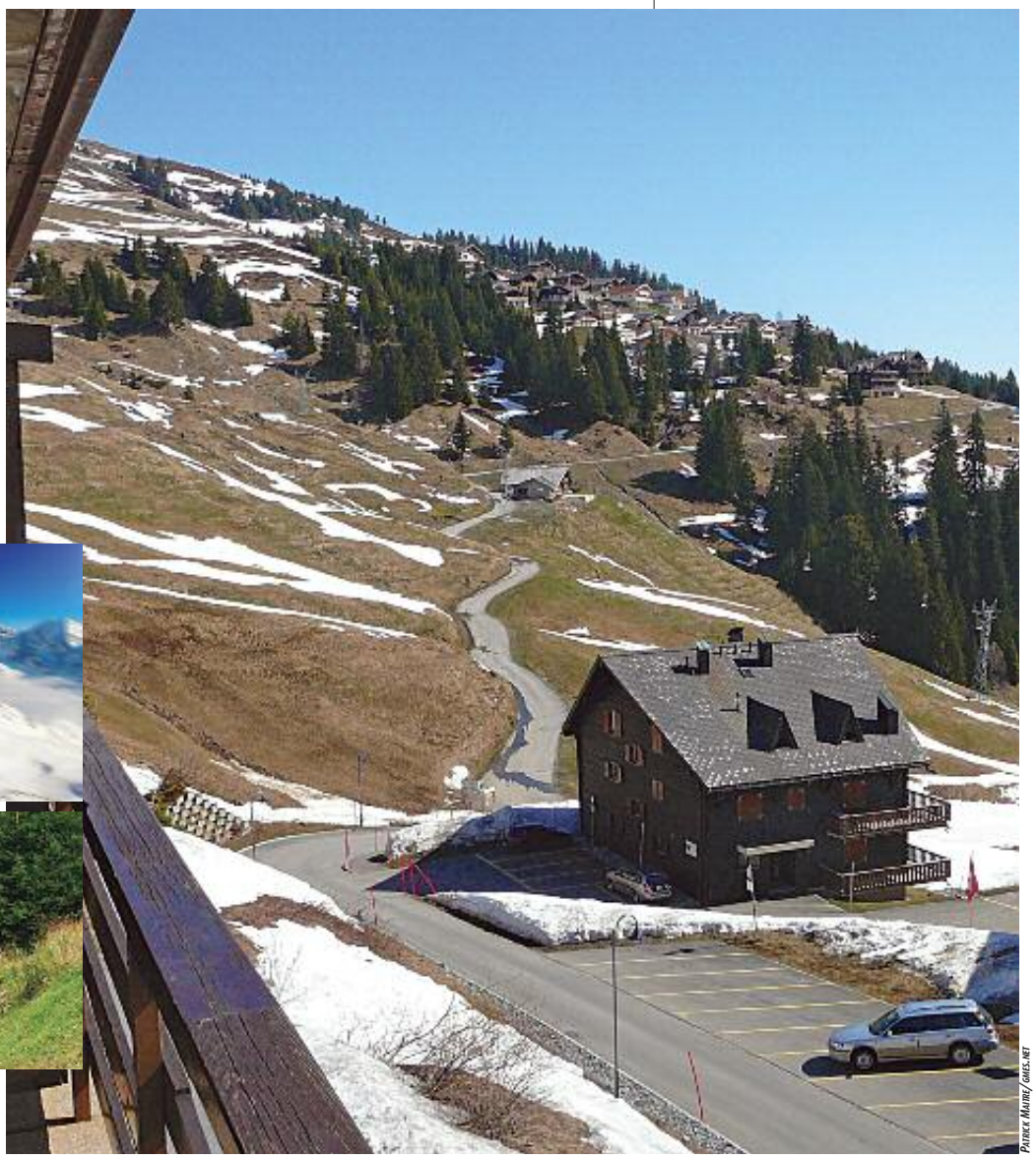

Patrick Maurel/ gaies.net

Gorilla/Fotolia.com

Beatrice Prève/Fotolia.com

A équidistance - 18 kilomètres - de Thônes, de Chatel et de Morzine, se joue une pièce en plusieurs actes dont l'issue est encore incertaine. On est en Haute-Savoie, à Biot, commune de 450 habitants sur laquelle est située la station de Drouzin-le-Mont, petite station de moyenne montagne à 1 230 m d'altitude, sur le col du Corbier.

En désaccord avec le maire, Henri-Victor Tournier, neuf des onze membres du conseil municipal ont démissionné. Il est vrai qu'il a pris une décision radicale : démonter les deux télésièges, ne conserver que les deux petits téléskis et réorienter la station vers « la redécouverte de la montagne sauvage ». « Il y a plein de choses à faire en montagne », affirme-t-il. Le ski de fond, la randonnée…

Le maire de Biot se justifie sans gaîté de cœur : « En 1978, la station a été vendue à un promoteur, Michel Vivien, mais au mois d'avril 2012, celui-ci nous a annoncé sa volonté d'arrêter l'exploitation. Il faut le comprendre : à 75 ans, il assumait un déficit annuel de 220 000 euros. Il vendait sept forfaits saison par hiver… »

On s'en doute, le coup de force d'Henri-Victor Tournier n'a pas fait que des heureux et les habitants du village se compteront les 13 et 20 janvier lors des deux tours de l'élection municipale partielle. Le maire actuel espère, toutefois, retrouver une majorité au conseil municipal et demeurer ainsi à son poste jusqu'en 2014. On est loin, en tout cas, des habituelles bisbilles de village. Là, la guerre est frontale.

L'Association de propriétaires de résidences secondaires ne décolère pas, notamment parce que leurs appartements vont perdre de leur valeur. Cependant, le maire est d'autant plus convaincu d'avoir fait le bon choix qu'il a reçu le soutien de Jean-Yves Moracchini, alors sous-préfet de l'arrondis-

« Il n'y a pratiquement pas eu de cessation d'activité de station au cours des vingt dernières années. »

QUESTIONS À MICHEL COTHENET, *ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, commissaire à l'aménagement du massif du Jura, chargé de son développement et de sa protection*

DR

L'atout de l'authenticité

Le massif du Jura ressent un peu moins les effets du réchauffement climatique. Pas question pourtant d'ignorer les nouvelles attentes des vacanciers. L'attractivité de ses villages de moyenne montagne commence à porter ses fruits.

PLM : Quels sont les atouts que les stations de moyenne montagne doivent mettre en avant ?
Michel Cothenet : Leur authenticité. Les gens veulent un bel environnement, de la qualité dans l'hébergement, la valorisation du patrimoine et de l'imagination. Dans le massif du Jura, les stations-villages sont bien vivantes. Elles sont naturellement habitées. Notre vignoble et notre agriculture sont bien présents, avec des appellations d'origine contrôlée (AOC) et un réseau de 160 fruitières à comté. En outre, nos montagnes sont accessibles à tout âge. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la clientèle familiale apprécie notre territoire. Il nous reste à savoir davantage attirer les jeunes. Nous travaillons à la mise en place de nouveaux loisirs en rapport avec leurs aspirations.

PLM : L'attractivité des villages de moyenne montagne n'est pas nouvelle. Comment avez-vous fait pour l'adapter aux évolutions ?
M. C. : C'est un des axes de notre programme actuel 2007-2013 avec des financements qui proviennent de l'Etat et de l'Europe. Ils concernent le tourisme, l'agriculture et la forêt, les services à la population, l'environnement, les sites naturels… Et l'on progresse en fréquentation sur ce qu'on appelle les ailes de saison : les mois de mai et juin, septembre et octobre.

PLM : Le Jura est réputé être un département très froid. N'est-ce pas finalement un avantage à une époque où le réchauffement climatique fait planer une véritable menace sur les activités hivernales d'autres massifs ?
M. C. : Les Vosges et le Jura semblent, en effet, un peu moins sensibles aux modifications du climat. Il ne faut pourtant pas se voiler la face. Chaque année, nous avons un risque de faible enneigement avec, de toute façon, moins de neige cumulée qu'il y a trente ou cinquante ans. Mais je suis d'une nature optimiste : je me dis que s'il fait réellement très chaud dans d'autres zones, il fera bon chez nous.

sement de Thonon-les-Bains : « Les stations de moyenne montagne n'ont pas d'avenir à dix ou quinze ans en raison du changement climatique », assurait ce dernier au début de l'été. Ajoutant que « plus une station se reconvertira tôt, plus elle sera attractive ». Jean-Yves Le Merrer, qui lui a succédé, est plus circonspect : « Il est sûr qu'il y aura encore des années sans neige mais qui peut prédire aujourd'hui ce qu'il se passera en 2030 ? »

Le nouveau responsable de l'Etat dans la capitale chablaisienne est pourtant loin de fermer la porte à l'hypothèse de fructueux changements de cap : « Ce sont des beaux villages, souvent très attractifs, et qui ont une vie heureuse possible sans le ski, estime-t-il. A partir du moment où on leur proposera des animations intéressantes, beaucoup de gens auront envie de venir s'y reposer et de profiter des paysages. »

« Qui peut prédire aujourd'hui ce qu'il se passera en 2030 ? »

Pour s'y retrouver pleinement, sans doute faut-il aussi établir un distinguo entre la situation des petites stations de moyenne montagne et celle des autres. Le délégué général de Domaines skiables de France, Laurent Reynaud, pose l'équation de base en ces termes : « Autant il n'y a pratiquement pas eu de cessation d'activité de telle ou telle station au cours des vingt dernières années, autant on ne sait pas ce qu'il en sera au cours des vingt prochaines du fait d'enjeux financiers. Notamment pour les stations qui sont déjà déficitaires et dont le passif risque de s'amplifier à cause du prix des forfaits qui n'augmente pas, ou pas plus que l'inflation, comparé à des charges qui, elles, sont en progression plus rapide. » Déficitaire, ici, n'est pas un gros mot mais plusieurs dizaines de stations dites de moyenne montagne seraient déjà en grande difficulté financière et rien n'indique que des hivers fructueux les tireraient d'affaire. L'obsolescence de leur offre commerciale et le vieillissement de leur parc de remontées mécaniques n'ont rien à voir avec l'ensoleillement et la qualité de la neige.

Au total, pour l'heure, peu de stations voient l'intérêt de se reconvertir mais beaucoup auraient tout avantage à se diversifier. Il n'est pas, en effet, d'études qui ne mettent en relief un réel déficit de fréquentation, la diminution de la durée des séjours, une quantité de neige en recul, la plus grande exigence des usagers qui recherchent d'autres activités que le ski, davantage de confort, un accueil et une organisation de qualité. Résultat, le client est devenu zappeur. S'il ne trouve pas ce qu'il souhaite, la prochaine fois il ira ailleurs.

Tout cela explique, pour l'essentiel, que les stations de moyenne montagne soient aujourd'hui fragilisées et leur futur incertain. Il leur faut, d'une part, assurer le bien-être de leurs habitants et, d'autre part, se rendre toujours plus attrayantes. « Les nouvelles activités ne sont pas susceptibles de remplacer le ski dans la capacité à générer des emplois et des retombées économiques, avertit cependant Laurent Reynaud. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé. »

Au reste, le président de l'Association nationale des maires de stations de montagne, Gilbert Blanc-Tailleur, fait observer que « les stations se sont toutes un peu diversifiées dans le ludique et le bien-être ». Sous-entendu : cela n'empêche pas les difficultés actuelles !

Le constat n'est pas très encourageant. Mais ont-elles d'autre choix que d'accroître encore leurs efforts ? Elles ne pourront pas non plus brandir éternellement l'excuse du réchauffement climatique. Si son spectre ne s'éloigne pas, il est toutefois faux de dire qu'il sera déterminant dans l'avenir à moyen terme des stations de moyenne montagne, dans la mesure où le changement climatique joue sur des échelles de temps nettement supérieures aux vingt ou trente prochaines années. « Peut-être quatre-vingts ans, pronostique Laurent Reynaud, et, dans ces conditions, il est très difficile de prendre des décisions dès aujourd'hui. »

Plaire autrement, reste, pour le moment, le mot d'ordre. Et ce n'est pas pour déplaire au maire de Biot, qui répète à l'envi : « Je n'ai pas peur. Nous aurons du monde. »

CROY/FOTOLIA.COM

« Ce sont des beaux villages, souvent très attractifs, qui ont une vie heureuse possible sans le ski. »

FRÉDÉRIQUE MASSAT, *présidente de l'ANEM :* « L'ANEM ENCOURAGE LA DIVERSIFICATION »

ASSEMBLÉE NATIONALE

« D'abord, un constat : on dit que les Français délaissent le ski pour d'autres destinations, mais ce n'est pas forcément vrai. Pour l'ensemble des territoires de montagne, il est encore trop tôt pour dresser un bilan de la saison hivernale 2012-2013, mais je peux vous assurer que, sur mon secteur, c'est bien parti. Pour les stations de moyenne montagne, les premiers week-ends de décembre ont été très prometteurs, dans une période où, il faut le souligner, la question du pouvoir d'achat est bien souvent problématique.

Il est vrai que, depuis quelques années, la fréquentation s'est réduite de décembre à début avril, alors qu'avant elle courait jusqu'à début mai. A côté de cela, les stations de moyenne montagne, accompagnées par les collectivités, ont su jouer la carte de la diversification, qui consiste à proposer aux touristes, durant les autres saisons, un maximum d'activités sportives et culturelles ou d'animations. Cela permet à ces stations d'être aussi performantes en été comme en hiver et d'avoir un retour économique sur leurs investissements.

C'est évidemment une stratégie que l'ANEM encourage, afin qu'elles ne soient pas pénalisées à terme par le réchauffement climatique, même si nous devons rester lucides. Honnêtement, je me souviens que, par le passé, on a vécu des périodes où pendant dix ans nous ne pouvions skier à Noël, faute de neige. Aujourd'hui, cette tendance semble s'être inversée. Je n'ai pas une parole d'expert en la matière, mais il me semble que si le réchauffement climatique est une réalité à l'échelle mondiale, ses conséquences, par rapport à la problématique de la neige en France, me semblent encore très limitées. »

TYPOLOGIE DES ESPACES DE MONTAGNE

La typologie des espaces de montagne fait ressortir que la moyenne montagne est avant tout agricole et industrielle.

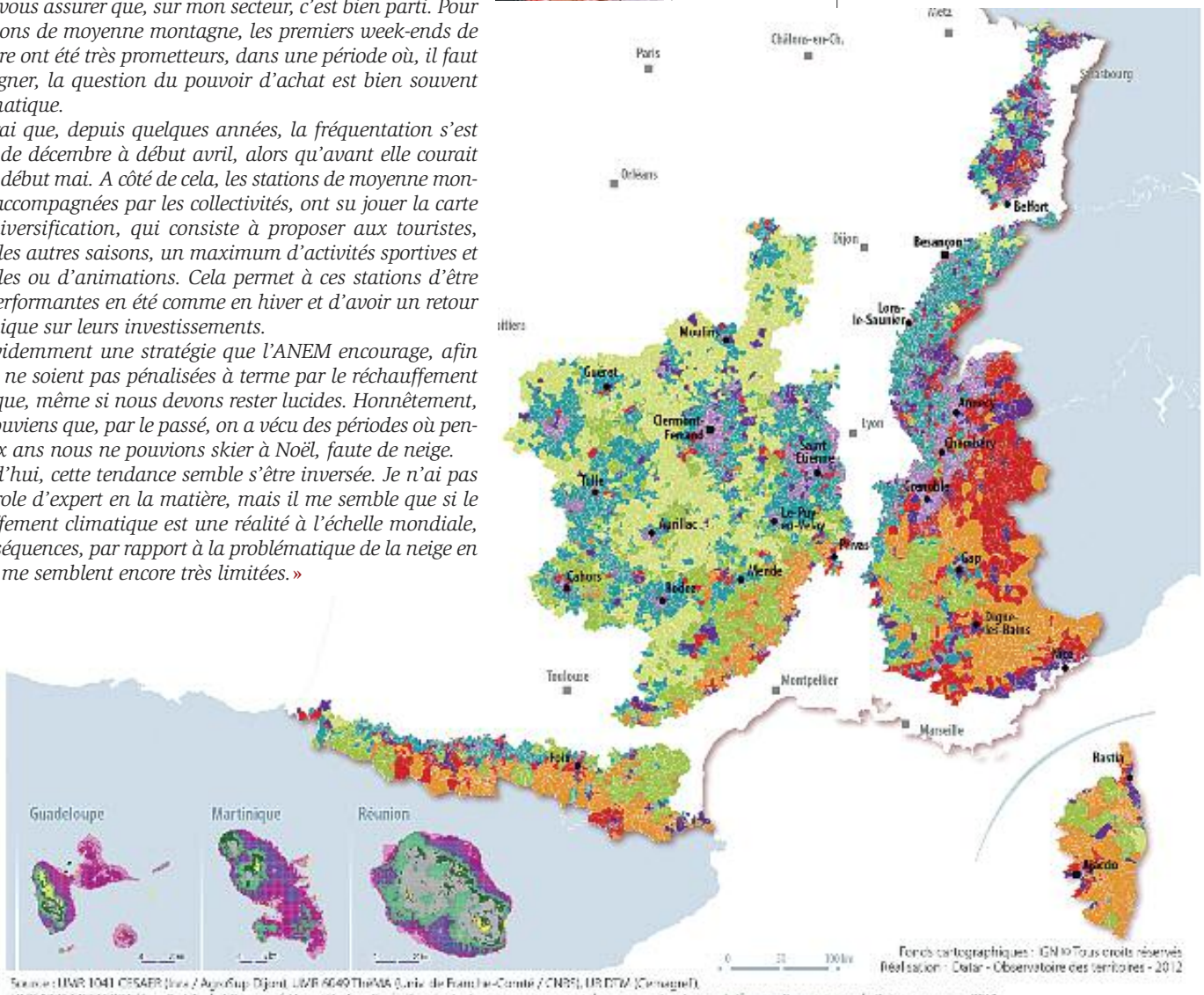

Source : UMR 1041 CESAER (Inra / AgroSup Dijon), UMR 6049 ThéMA (Univ. de Franche-Comté / CNRS), UR DTM (Cemagref), UMR 1273 METAFORT (AgroParisTech / Cemagref / Inra / VetAgroSup) - Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques - Rapport pour la Datar, novembre 2011

La haute et moyenne montagne résidentielle et touristique

- Espaces d'altitude attractifs, jeunes, à faible chômage
- Espaces d'altitude peu accessibles, âgés, à fort chômage

La moyenne montagne agricole et industrielle

- Espaces ruraux périurbains industriels et agricoles, à faible chômage
- Espaces ruraux agricoles, âgés, à fort chômage, très boisés
- Espaces ruraux agricoles, âgés, à chômage modéré, à faible relief

La montagne urbanisée

- Villes-centres et petites agglomérations très accessibles
- Périphéries jeunes et dynamiques des grandes agglomérations

En Outre-Mer

TYPOLOGIE DES PAYSAGES

- Terres basses ou planes, urbain sur agricole et naturel fragmenté
- Pentes faibles, urbanisation fragmentée en contexte agricole
- Pentes fortes, urbanisation fragmentée sur agricole et forêt
- Pentes fortes, forêt morcelée, îlots artificiels et agricoles
- Pentes très fortes et forêt
- Hauts semi-naturels, avec forêt fragmentée
- Roche, sable et forêt morcelée
- Forêt en topographie calme
- Forêt des pentes faibles

TRIBUNE LIBRE À JOËL GIRAUD, *député de la 2e circonscription des Hautes-Alpes, vice-président du conseil régional de PACA, coprésident du comité de massif des Alpes, et maire de L'Argentière-la Bessée*

DR

« Se préparer à des mutations constantes »

« Il faut se méfier du terme "stations moyennes". Il concerne souvent moins l'altitude de ces stations que leur économie, leur capacité à investir. Dans l'avenir, une station moyenne, au sens économique du terme, ne pourra survivre que si elle se situe dans le cadre d'un espace valléen un peu plus large, qui inclut non seulement la station mais également d'autres pôles économiques, y compris touristiques. Cela nécessite aussi que la France mette enfin en place une politique visant à favoriser une villégiature qui n'englobe pas seulement l'espace ski mais également cette nouvelle donne économique.

Pour vous donner un exemple personnel, dans le secteur des Ecrins, autour des stations de Pelvoux-Vallouise et de Puy-Saint-Vincent, nous menons depuis une dizaine d'années une politique de diversification sur les activités de pleine nature. Elle se traduit par une action très forte, notamment sur les eaux-vives, avec la réalisation d'infrastructures destinées aux compétitions, à la formation et au tourisme.

L'avenir des stations moyennes ne peut plus se concevoir en restant centré sur soi-même mais en redynamisant tout un secteur économique. Pour cette raison, au niveau du comité de massif des Alpes, nous avons demandé aux territoires de se structurer en espaces que je qualifierai de cohérents sur le plan de l'économie. De notre côté, nous avons sollicité des services d'ingénierie afin qu'ils réalisent des diagnostics conduisant à des financements partagés entre l'Etat, les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et l'Union européenne.

Dans l'approche des programmes européens 2014-2020, il faudrait que soit inscrite une démarche analogue à celle que nous avons conduite sur l'intégralité des massifs, de façon à pouvoir récréer une économie, ou la préparer à des mutations constantes.

C'est d'autant plus important que, même si le produit touristique ski résiste bien à la crise économique depuis plusieurs années, il ne va pas y avoir d'un seul coup des générations spontanées de skieurs qui vont déferler sur toutes les pentes des différents massifs. Plus que jamais, chaque massif se doit d'optimiser au maximum chacune de ses richesses et tout son potentiel. »

DR

« ON A TOUJOURS UNE INQUIÉTUDE »

Nicole Viguès, maire de Laveissière, station du Lioran (Cantal) :

« Notre principal souci, c'est le manque de neige. 70 % de nos pistes sont alimentées par des enneigeuses. L'année dernière a été froide, mais nous subissons des variations de température. Contre le réchauffement, nous ne pouvons rien. Il nous faut donc diversifier notre offre. Nous multiplions les animations pour faire voir la montagne autrement. L'été, nous organisons une fête de la montagne, des concerts, des activités autour du vélo… Nous valorisons aussi notre situation au cœur du parc des Volcans. Ce n'est pas suffisant, car les vacanciers voudraient être logés en chalet, alors que nous avons surtout des appartements à leur proposer. On a toujours une inquiétude. »

DR

« IL NOUS FAUT MONTER UN PRODUIT QUI N'EXISTE PAS AILLEURS »

Jean Picchioni, conseiller municipal, station de Prapoutel-Les Sept-Laux (Isère) :

« Notre village est à 750 m d'altitude, notre station à 1350 m et nous sommes à 7 km de la vallée du Grésivaudan. Nos activités neige restent importantes mais nous ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier. La vallée s'est développée avec l'arrivée de la société STMicroelectronics. Ce qui a amené de nouveaux habitants, mais nous ne voulions pas devenir un village-dortoir. Nous avons aussi préservé les zones agricoles. Notre village est donc bien vivant, cependant nous nous posons cette question : comment faire venir des touristes l'été alors que nous manquons de chalets de type savoyard, suisse ou autrichien, très demandés? Nous essayons de compenser avec des propositions multiples de loisirs : randonnée, activités aquatiques, tir à l'arc, accrobranche, VTT, un festival de spectacles vivants… Le problème, c'est que nous faisons pratiquement tous la même chose. Il faudrait être plus original, trouver une spécificité, concevoir et développer un loisir ou une activité qui n'existe pas ailleurs. Il ne faut pas abandonner cette recherche. Mais il n'y a pas lieu d'être pessimiste : les gens ont d'abord besoin d'air pur.»

DR

« DÉJÀ CHERCHER À AMÉLIORER CE QUI EXISTE »

Michel Aubry, maire de Cauterets (Hautes-Pyrénées) :

« J'ai du mal à me projeter dans un avenir lointain. Nous avons déjà beaucoup à faire lorsqu'il faut chercher à améliorer ce qui existe. La vallée de Cauterets est une zone urbanisée avec des activités touristiques, notamment un thermalisme médical et de remise en forme. Nous proposons aussi du rafting, du canyoning, de la randonnée, avec des sommets à 3000 m, alors que Cauterets culmine entre 900 et 1000 m. Entre les deux, rien n'est simple. Il ne reste plus ici qu'un seul agriculteur à temps plein. Les autres font de la pluriactivité. A côté de cela, il y a des zones d'altitude avec une forte présence d'estives publiques et des zones intermédiaires entre 1000 et 1700 m, avec un ensemble de propriétés privées qui ne sont plus exploitées, où prolifèrent les sangliers. Ces zones font partie de l'histoire de Cauterets. On y trouve des granges qui sont protégées. C'est un patrimoine qu'il convient d'accompagner, de préserver mais aussi de revitaliser. »

DR

« FAIRE DÉCOUVRIR PLUS LARGEMENT NOS PAYSAGES DE MONTAGNE »

Jean-Pierre Costantini, adjoint au maire de Ghisoni (Haute-Corse) :

« Même si les premières conséquences du réchauffement climatique ne sont pas attendues avant dix ou trente ans, les élus de la montagne l'ont déjà pris en compte. Toutes nos délibérations y font allusion. En outre, la montagne corse est parfaitement adaptée aux activités de printemps, d'été et d'automne. Nous avons des panoramas magnifiques, des chemins de randonnée remarquables. Tous ceux qui les ont fréquentés le savent. Il nous reste à saisir toutes les occasions pour faire découvrir plus largement nos paysages de montagne et à les rendre encore plus attrayants. C'est ce à quoi nous nous employons. Et nous comptons sur l'exposition médiatique que les trois premiers jours du Tour de France 2013 vont nous apporter. Les téléspectateurs français et étrangers qui ne connaissent pas encore l'intérieur de notre île auront l'occasion de s'imprégner de sa beauté. Nous sommes confiants. »

SYLVIA PINEL VEUT UNE REDYNAMISATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS

DR

Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

L'activité des territoires de moyenne montagne demeure trop limitée dans le temps et soumise aux aléas climatiques. « De ce fait, a souligné Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, ces stations souffrent d'un sous-investissement en matière d'hébergement et d'une mise sur le marché locatif insuffisante de l'immobilier de loisirs ancien. » Il en résulte une sous-occupation chronique qui porte préjudice à l'économie et à l'attractivité des stations de montagne.

Pour faire face à ces enjeux, la ministre a dit souhaiter qu'elles s'engagent dans une diversification de leurs activités touristiques. Selon elle, cette pluriactivité débouchera sur une fréquentation plus importante des stations de moyenne montagne en dehors des saisons hivernales, et sur le redressement économique de la France ainsi que sur la création d'emplois.

Mi-octobre, André Vairetto, sénateur de Savoie, lui a posé une question orale pour savoir où en est l'élaboration du plan de réhabilitation des hébergements touristiques. En réponse, la ministre a indiqué que ce plan est en cours de finalisation et qu'au premier trimestre de 2013, il fera l'objet d'une concertation entre les ministères concernés, ainsi qu'entre les élus et les acteurs institutionnels et économiques.

Présentation du plan de lutte contre les déserts médicaux

Le 13 décembre, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a dévoilé, lors d'un déplacement dans une commune de la Vienne, son programme pour lutter contre les déserts médicaux, articulé autour de douze mesures regroupées dans un pacte « Territoire-Santé ».

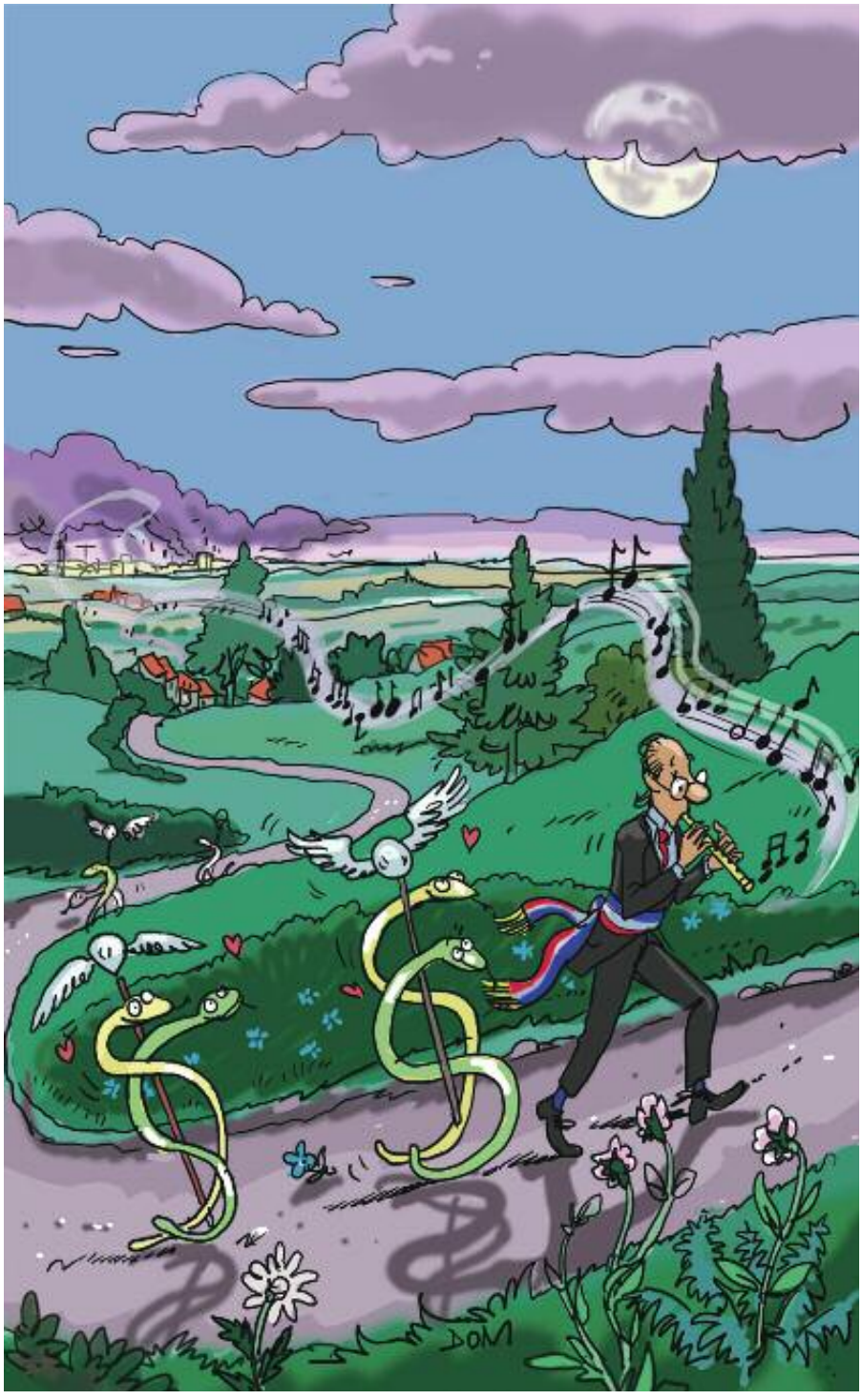

La désertification médicale s'explique par le fait que de plus en plus de médecins qui exerçaient en libéral dans des communes rurales isolées ou dans des quartiers défavorisés ne trouvent pas de successeur. Les pouvoirs publics estiment que plus de deux millions de Français sont concernés dans 4 200 communes.

Ci-dessous les principales mesures du plan de lutte contre les déserts médicaux :

- 30 millions d'euros sont destinés à favoriser le travail en équipe grâce à des paiements au forfait. C'est la plus grosse mesure du plan. Les praticiens qui se regroupent dans des maisons médicales et travaillent ensemble se partageront des sommes forfaitaires versées par l'Assurance maladie.

30 millions d'euros destinés à favoriser le travail en équipe grâce à des paiements au forfait.

- Chaque Région disposera d'un « référent installation ». Un interlocuteur unique sera désigné que les jeunes médecins pourront appeler directement. Sa mission sera d'identifier les territoires en tension, les zones fragilisées, et de mettre en relation les projets et les besoins.
- Développer la télémédecine. La ministre veut instaurer des consultations à distance, dans un premier temps dans le domaine de la dermatologie. La télémédecine est un outil efficace au service des professionnels qui s'installent dans des zones isolées, car elle permet de recréer un environnement de conseil que beaucoup ont connu à l'hôpital.
- Accélérer les transferts de compétences. Les ophtalmologues, notamment, devraient être incités à déléguer certains actes à d'autres professionnels de santé. Ils sont submergés : le temps d'attente moyen pour un rendez-vous est de cent vingt jours.
- Rapprocher les maisons de santé des hôpitaux universitaires. Cette mesure n'est

AFP PHOTO

Marisol Touraine : « Favoriser le développement des hôpitaux de proximité qui ont,un rôle essentiel dans les territoires de montagne. »

pas anecdotique : les jeunes médecins ont tendance à s'installer, une fois leur diplôme en poche, à proximité de leur lieu de formation.

- Des stages en cabinet libéral pour 100 % des étudiants en médecine générale. Ces stages, déjà obligatoires, ne sont effectués que par la moitié d'entre eux. Lorsqu'ils commencent leurs études, les jeunes, dans leur majorité, rêvent d'ouvrir leur cabinet. Or, à l'issue de leurs études, 90 % y renoncent. Ce stage leur permettra de découvrir un métier qui leur est jusqu'ici inconnu et suscitera des vocations.
- Atteindre 1 500 « contrats d'engagement de santé publique » en 2017. Grâce à ce dispositif existant mais peu utilisé, un étudiant en médecine peut recevoir une allocation mensuelle dès sa deuxième année à l'université. En échange, il s'engage à exercer dans un désert médical.
- Créer deux cents « praticiens territoriaux de médecine générale ». Cette mesure garantit un revenu annuel minimum de 55 000 euros aux diplômés qui souhaitent s'installer dans des zones « sous-dotées ». Concrètement, si le jeune médecin ne parvient pas à atteindre ce niveau de revenu, l'Etat lui versera la différence.
- Aucun patient à moins de trente minutes d'un service d'urgences en 2015. Différentes solutions pourront être proposées dans les territoires : mise en place de médecins correspondants du SAMU ou celle de services mobiles d'urgence et de réanimation, voire des moyens héliportés dans certains cas.
- Les médecins salariés des hôpitaux pourront plus facilement exercer en libéral en dehors de leur établissement une partie de leur temps. Au-delà des structures pour l'urgence, l'objectif est de permettre aux professionnels d'intervenir dans les territoires en difficulté.
- Adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers régionaux à l'échelle de leur territoire. Les hôpitaux de proximité ont un rôle essentiel dans les territoires de montagne, il convient donc de lever les obstacles juridiques et financiers qu'ils rencontrent. Les hôpitaux régionaux ou universitaires doivent remplir une véritable mission de coordination sur leur territoire. Ils doivent exercer cette responsabilité territoriale en coordonnant et en organisant les équipes de praticiens. Le seul intérêt qu'ils doivent poursuivre dans cette démarche est celui des patients.
- Conforter les centres de santé. La ministre a lancé une mission de l'Inspection générale des affaires sociales pour rénover leur modèle économique. Une négociation conventionnelle se tiendra à l'issue de cette mission dont les conclusions seront remises au premier trimestre 2013.

La ministre a annoncé qu'elle lancerait prochainement, dans chaque département, une concertation autour de ces douze propositions. Au cours de l'audience qu'elle leur accordera le 16 janvier, la présidente et le secrétaire général de l'ANEM ne manqueront pas de lui rappeler les préoccupations des élus de la montagne concernant l'accès aux soins. Ils ont notamment insisté sur leur volonté de lancer une étude dressant l'état sanitaire des territoires de montagne.

En 2015, aucun patient à moins de trente minutes d'un service d'urgences.

EN BREF

LE CNM PREND POSITION SUR L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES INTERRÉGIONAUX DE MASSIF

Dans la perspective de l'ouverture de la concertation sur le contrat de partenariat avec l'Union européenne *(voir p. 14)*, le groupe de travail Europe du Conseil national de la montagne (CNM) a adopté fin novembre 2012 une résolution en faveur du développement de programmes opérationnels interrégionaux des massifs de montagne. Elle demande qu'il soit « laissé à chaque partenariat interrégional la liberté d'adapter son système de gouvernance » et que les programmes intègrent plusieurs composantes, « dont au premier chef l'Etat et les Régions concernées par chacun des massifs, mais également les départements des massifs ainsi que les partenaires économiques ».

UN NOUVEAU PLAN LOUP POUR LE PRINTEMPS

SAEDA/FOTOLIA.COM

Le groupe national loup (GNL), qui s'est réuni à Lyon le 19 décembre, a pris connaissance de la synthèse des travaux menés en concertation pour la rédaction du nouveau plan loup 2013-2017 afin d'en arrêter les grandes lignes. Le dispositif devrait organiser un système de réponses graduées à la prédation du loup, avec notamment un recours plus aisé au tir de défense et une accentuation des possibilités effectives de retrait. Le prochain GNL, le 5 février, devrait se prononcer sur un projet de plan à la rédaction pratiquement aboutie.

LA FRANCE EN INFRACTION « OURS »

LAURENT DAMBIES/FOTOLIA.COM

Une procédure d'infraction a été ouverte fin décembre par l'Union européenne contre la France pour « manquement à ses obligations de protection de l'ours brun des Pyrénées ». Il lui est reproché de n'avoir pris aucune mesure de sauvegarde depuis la fin, en 2009, du plan de restauration et de conservation de l'ours, et également d'avoir refusé le renforcement des mesures de sauvegarde de l'ours prévues au printemps 2011 dans le Béarn. La France dispose de deux mois pour transmettre sa réponse.

© Ra79/Fotolia.com

La concertation s'engage sur l'accord de partenariat

L'Instance nationale de préparation de l'accord de partenariat (INPAP) a été mise en place le 20 décembre en présence du secrétaire général des Affaires européennes, Serge Guillon. L'objectif est de parvenir d'ici l'été à la rédaction finalisée de cet accord qui doit organiser les modalités de gestion en France des fonds structurels européens.

Alors que les négociations sur le paquet réglementaire des prochains fonds structurels [1] sont toujours en discussion et que le Conseil européen ne devrait fixer qu'en février le cadre financier pluriannuel 2014-2020, la concertation sur le document qui détaillera pour la France leur fonctionnement vient d'être lancée avec l'installation de l'INPAP.

Composée de soixante-treize représentants, seize de l'administration centrale, vingt des collectivités territoriales (parmi lesquelles l'ANEM), seize des partenaires sociaux et vingt et un des acteurs économiques, cette instance a pour mission de dégager les orientations stratégiques du futur accord de partenariat sur la base des multiples contributions que fourniront à la fois le partenariat national (trois cents organismes sont concernés) et le grand public. Elle devrait se réunir trois fois d'ici l'été afin de parvenir à une rédaction finalisée de l'accord.

Un document de concertation contenant une centaine de questions est diffusé. Il servira de cadre de référence à toutes les contributions. Au milieu de ce questionnement foisonnant, certains thèmes ressortent pour les élus de la montagne avec une acuité particulière.

Tout d'abord, se pose la question incontournable de savoir quels sont parmi les onze objectifs stratégiques proposés par la Commission – qui sont tous en principe autant d'options –, ceux que retiendra la France. Le champ des problématiques couvertes est très large et leur combinaison cohérente. Le consensus le plus probable – Serge Guillon l'a lui-même laissé entendre –, devrait être de les reprendre dans leur intégralité comme un tout indissociable. Cela offre par la suite beaucoup de souplesse pour faire évoluer les programmes opérationnels en fonction des circonstances.

> Les comités de massif doivent dès à présent se mobiliser pour préparer des contributions nourries et percutantes.

Ensuite, le thème de la coopération territoriale est un des axes présentés par le document de la Commission, et la question à son sujet doit être pour les élus de la montagne, et notamment les comités de massif, de plébisciter une nouvelle génération de conventions interrégionales de massif.

Enfin, une des questions majeures, sur lesquelles doit aussi se prononcer la concertation, porte sur l'éventuel transfert aux Régions de la maîtrise de la gestion des fonds structurels.

Si le président de la République s'est dit favorable à ce transfert – que les Régions semblent attendre en espérant qu'elles pourront ainsi faciliter la mobilisation effective des fonds européens –, la question reste posée de savoir comment organiser dans un tel schéma les programmes opérationnels de massif.

La concertation lancée par l'INPAP doit donc, selon l'Association, atteindre les massifs. Les comités de massif doivent dès à présent se mobiliser pour préparer des contributions nourries et percutantes.

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

Il est possible de se procurer le document de concertation sur le site Internet dédié à la préparation de l'accord de partenariat : www.partenariat20142020.fr

Les contributions écrites doivent être retournées avant le 31 janvier. Ensuite de la mi-mars à la mi-avril se tiendront des séminaires thématiques et territoriaux. Le questionnaire pour la consultation du grand public sera téléchargeable durant les mois d'avril et mai.

(1) FEDER (fonds européen de développement régional) – FSE (fonds social européen) - FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

LES DATES

9 janv.
- Réunion au ministère de l'Agriculture sur la PAC en montagne
- Rencontre avec Didier Tristant, président des Accompagnateurs en montagne

15 janv.
Réunion avec le cabinet de la ministre de l'Ecologie sur les « couloirs jaunes »

16 janv.
Audience avec la ministre de la Santé sur les déserts médicaux

22 janv.
Groupe montagne du Sénat

25 janv.
Bureau exécutif de l'Association européenne des élus de montagne (AEM) à Rome

COMITÉ DIRECTEUR

Reprise du travail

Tenant sa première réunion depuis son renouvellement lors du 28e congrès, le comité directeur de l'Association du 6 décembre s'est principalement consacré à préparer son nouvel ordre de marche.

Après avoir respecté une minute de silence en hommage au trésorier de l'Association, Jean Digonnet, disparu au lendemain du congrès, le comité directeur a eu pour première tâche de procéder à la désignation des responsables départementaux.

Il a fixé ensuite la liste des groupes de travail thématiques qu'il veut lancer, appelant ses membres à faire connaître leur intérêt à participer à l'un ou à l'autre en faisant parvenir leur(s) candidature(s) au siège de l'Association dans les meilleurs délais.

Quelques dossiers d'actualité ont aussi pu être évoqués, et en premier lieu le nouvel acte de la décentralisation qui regroupe deux sujets majeurs : l'installation du Haut Conseil des territoires (HCT) d'abord, et ensuite l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux ensuite.

Les débats au sujet du HCT ont confirmé sans faillir l'unanimité des membres du comité directeur pour que l'ANEM y dispose d'un siège à part entière.

Quant aux modes de scrutin pour les conseillers départementaux, plusieurs pistes ont été évoquées pour établir des modalités de scrutin qui tiendraient compte du lien entre population et territoire et puissent intégrer la « spécificité géographique » dans une définition appropriée des circonscriptions électorales en montagne.

ANEM

A propos du projet de loi de finances pour 2013, deux dispositions en faveur des départements de montagne ont été évoquées : la majoration du critère voirie au sein de la dotation de fonctionnement minimale, et la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par habitant à la place du potentiel financier pour la répartition du fonds de péréquation départementale de la CVAE *(voir «PLM» n° 233)*.

La stratégie à adopter dans le projet de la semaine de quatre jours et demi en matière de rythmes scolaires a été un autre sujet particulièrement sensible.

L'ÉLU DU MOIS

ANDRÉ VAIRETTO : LA COURSE DE FOND D'UN ÉLU DE MONTAGNE

DR

Devenu sénateur de l'Isère en juin 2012, lorsque Thierry Repentin, dont il était le suppléant depuis 2004, a été nommé ministre de la Formation professionnelle, André Vairetto a été élu le 12 décembre président du groupe montagne du Sénat. Il est également un des représentants de la Haute Assemblée au sein du Conseil national de la montagne.

Au Sénat, il est membre de la commission du développement durable des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Il suit avec attention la création de la Banque publique d'investissement et est signataire de plusieurs propositions de loi, notamment une sur la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération et une autre visant à faciliter l'exercice des mandats locaux.

Ce documentaliste de formation, devenu assistant parlementaire, a derrière lui une longue expérience d'élu local. Dès 1989 il est maire de Notre-Dame-des-Millières, commune savoyarde de 900 habitants, étagée entre 311 et 2279 m d'altitude, et conseiller général du canton de Grésy-sur-Isère depuis 1992.

S'il fut écarté de la mandature communale durant un mandat en 2001, il est redevenu maire de sa commune en 2008 et, dans la lancée, président de la communauté de communes de la Haute-Combe-de-Savoie, qui compte 7200 habitants pour neuf communes.

EN BREF

LA PRÉSIDENTE FAIT LA PROMOTION DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE

La présidente de l'Association s'est prêtée au jeu de l'émission *« J'aimerais vous y voir »,* diffusée par la Chaîne parlementaire (LCP), en exerçant le temps d'un dimanche à Ax-les-Thermes (Ariège), les divers métiers spécifiques aux stations de sports d'hiver. Le principe de cette émission mensuelle de vingt-six minutes est de plonger un député en immersion professionnelle dans le quotidien de ses administrés.

Philippe Noirez/La Dépêche du Midi

Cet engagement sur le terrain bouscule les visites politiques attendues et favorise en principe les prises de conscience de l'élu sur la réalité de plusieurs professions et de leurs enjeux. Ce ne fut pas nécessaire, tant Frédérique Massat est une praticienne régulière et impénitente des sports de glisse en montagne, et l'occasion pour elle de faire la promotion des savoir-faire montagnards en station. Ainsi, en l'espace des dix heures du tournage est-elle passée de pisteuse à conductrice de télésiège, puis de vendeuse à la billetterie à monitrice de ski, sans oublier conductrice de dameuse… L'émission sera diffusée fin janvier.

LA NOUVELLE PLAQUETTE DE L'ANEM EST ARRIVÉE

Nouvelle présidente et nouveau secrétaire général, comité directeur renouvelé… le document de présentation institutionnelle de l'Association se devait une bonne mise à jour. C'est chose faite avec la parution récente d'une plaquette de huit pages, au format 22 x 31, à l'esthétique rajeunie pour un contenu plus aéré.

Ce parti pris novateur permet ainsi de transmettre une image dynamique de l'Association sans perdre de son indispensable teneur en informations pratiques. Les adhérents peuvent se procurer cette publication sur simple demande et même en nombre à l'usage d'événements locaux particuliers. Elle est également téléchargeable à partir du site www.anem.org

L'ANEM

Près de 30 ans au service de la montagne et de ses élus

Notre association rassemble tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que plus de 250 parlementaires de toutes les sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des six massifs français.

L'ANEM a vocation à représenter

1/4 du territoire **6** massifs **5** millions d'habitants
6 252 communes **48** départements **12** régions

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE